

d'élaboration de projets, et de ses politiques et procédures de passation des marchés. Ce guide contient également, à l'intention des fournisseurs et consultants, des conseils et recommandations stratégiques quant à la marche à suivre pour solliciter et obtenir des contrats lucratifs dans le cadre des projets financés par la BAfD.

Nul doute que le présent guide est un document d'information des plus utiles pour la recherche stratégique de contrats dans le cadre des projets financés par la BAfD, mais les entreprises intéressées sont fortement encouragées à se familiariser avec les nombreux autres publications, rapports et sources électroniques d'information relatifs à la BAfD ainsi qu'avec les contacts au gouvernement canadien dont une liste détaillée est présentée en annexe.

II. Vue d'ensemble du Groupe de la Banque africaine de développement

Communément appelée la « Banque africaine de développement », l'institution que forme le *Groupe de la banque africaine de développement* se compose officiellement de la *Banque africaine de développement*, du *Fonds africain de développement* et du *Fonds spécial du Nigéria*. Ces différents guichets de financement se distinguent par la composition de leurs ressources pécuniaires, par les conditions d'admissibilité des pays à ces sources de financement, par leur degré de concessionnalité ainsi que par leurs autres critères et conditions de financement. À titre d'exemple, la *Banque africaine de développement* consent des prêts aux taux et conditions du marché à ses pays membres les plus développés sur le plan économique, tandis que les membres les plus pauvres du groupe se procurent leur financement auprès du *Fonds africain de développement*, dont les prêts sont assortis de conditions plus libérales. Le financement obtenu du *Fonds africain de développement* se caractérise par des conditions très privilégiées (prêts généralement sans intérêt mais comportant certains frais) et des périodes de remboursement de plus longue durée. Un faible pourcentage (environ 10 %) des ressources du « Fonds » sont distribuées sous forme de subventions que les emprunteurs les plus pauvres peuvent obtenir d'un sous-guichet appelé *Fonds d'assistance technique* pour la préparation de projets et pour d'autres activités d'assistance technique.

Sans égard au compte de capital, les opérations et projets sont administrés par le même personnel et par les mêmes gestionnaires, et les procédures que doivent suivre les emprunteurs pour attribuer les contrats d'achat de biens et d'équipement, d'exécution de travaux et de services de consultation sont uniformes. Aux fins du présent guide et sauf indication contraire, l'acronyme BAfD fait référence à l'ensemble du Groupe de la Banque africaine de développement.

La *Banque africaine de développement* a été fondée en 1964 par les pays africains ayant récemment accédé à l'indépendance afin d'aider ceux-ci à mobiliser des ressources pour financer leurs programmes de développement. (Le guichet des ressources concessionnelles, le *Fonds africain de développement*, a été créé en 1972.) Ce n'est qu'en 1982 que le Canada et d'autres pays non africains ont été invités à se joindre officiellement à la Banque, mais le Canada avait participé au *Fonds africain de développement* dès sa mise sur pied. Aujourd'hui, la Banque compte 53 pays membres « régionaux » sur le continent africain et 24 pays